



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **8^e** jour du mois de juillet de l'an **2024**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse : Mme Martine Satre
Conseiller no 2 : M. Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : M. Richard Lefebvre
Conseiller no 5 : M. Daniel Pitre
Conseiller no 6 : M. Gaétan Nadeau

Absences :

Conseiller no 1 : Mme Chantal Cantin
Conseiller no 4 : M. Jean-Guy Laroche

Est aussi présente, Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20240708-01

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

14.1 Motion de félicitations - Nomination de la lieutenant-générale Jennie Carignan au poste de cheffe d'état-major de la Défense

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240708-01 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20240708-02 4.1 Séance ordinaire du 10 juin 2024

20240708-03 4.2 Séance extraordinaire du 17 juin 2024

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20240708-04 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 08 juillet 2024

20240708-05 5.2 Appui à la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux taxes de la Sûreté du Québec

20240708-06 5.3 Approbation des états financiers 2023 - Office municipal d'habitation (OMH) des Sources et HLM privé Habitat des Nénuphars

6 LÉGISLATION

20240708-07 6.1 Adoption - Règlement 2024-05 modifiant le règlement 2023-08 établissant la régie interne des séances du conseil

20240708-08 6.2 Modification du règlement d'emprunt 2024-06 décrétant une dépense de 7 079 559 \$ et un emprunt de 6 879 113 \$ afin d'effectuer les travaux de reconstruction du garage municipal suite à un incendie

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20240708-09 7.1 Embauche saisonnière au service des travaux publics - Opératrice-mécanicienne

20240708-10 7.2 Fin de période de probation - Employé 320039

PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

9. TRAVAUX PUBLICS

20240708-11 9.1 Octroi de contrat conditionnel - Reconstruction du garage municipal

20240708-12 9.2 Décompte progressif numéro 7 - Travaux d'infrastructures 2023

20240708-13 9.3 Octroi de contrat - Accompagnement devis acquisition et installation compteurs d'eau

20240708-14 9.4 Octroi de contrat conditionnel - Acquisition et installation d'un pont roulant - Reconstruction du garage municipal

20240708-15 9.5 Octroi de contrat conditionnel - Procédure et surveillance de démolition en condition d'amiante - Reconstruction du garage municipal

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juin 2024

20240708-16 11.2 Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources – Zone Ré-62, lots 6 584 204, 6 584 205 et 5 854 382

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20240708-17 13.1 Demande d'appui financier – Corporation de développement de l'étang Burbank

14. VARIA

20240708-18 14.1 Motion de félicitations - Nomination de la lieutenant-générale Jennie Carignan au poste de cheffe d'état-major de la Défense

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

16.1 Tournoi de golf du Club de Curling de Danville - 13 juillet 2024

16.2 Danville s'active - 9 au 10 août 2024

16.3 Concours Maison Fleurie - Date limite de participation le 1er août 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

20240708-19 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20240708-02 4.1 Séance ordinaire du 10 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **10 juin 2024** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du **10 juin 2024** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20240708-03 4.2 Séance extraordinaire du 17 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **17 juin 2024** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **17 juin 2024** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20240708-04 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 08 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville

DÉPENSES

JUIN 2024

DÉPENSES TOTALES	1 175 550,98 \$
Rémunération régulière net	85 176,43 \$
Rémunération net élus	8 484,97 \$
Rémunération net incendie	10 354,21 \$
Paievements émis au 2024-07-04	620 853,37 \$
Liste des comptes à payer au 2024-07-08	450 682,00 \$

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **1 175 550,98 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **450 682,00 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240708-05 5.2 Appui à la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux taxes de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'appui des municipalités d'Upton, de Blanc-Sablon et de Cookshire-Eaton, par leur résolution respective numéro 2024.04.81, 2024-059 et 2024-06-9700, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (ci-après nommée « SQ »);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE soit formellement demandé au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec; et

QUE soit transmis la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

ADOPTÉE

20240708-06 5.3 Approbation des états financiers 2023 - Office municipal d'habitation (OMH) des Sources et HLM privé Habitat des Nénuphars

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2023 de l'Office Municipale d'Habitation des Sources (OMH) et du HLM privé Habitat des Nénuphars ont été présentés aux membres du conseil;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville approuve les états financiers 2023 de l'Office Municipale d'Habitation des Sources et du HLM privé Habitat des Nénuphars tel que présenté.

ADOPTÉE

6 LÉGISLATION

20240708-07 6.1 Adoption - Règlement 2024-05 modifiant le règlement 2023-08 établissant la régie interne des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 331 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil municipal et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal juge opportun de définir des règles de régie interne des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le règlement 2024-05 soit adopté comme suit :

Article 1

L'article 7 est modifié comme suit :

Les délibérations doivent se dérouler de façon respectueuse, calme, digne et à voix haute et intelligible. Tout manquement peut faire l'objet d'un appel à l'ordre immédiat de la part du président. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

Article 2

L'article 20 est modifié comme suit :

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

Article 3

Le 4^e alinéa de l'article 34 est modifié comme suit :

d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée ou tout autre représentant désigné pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE

20240708-08

6.2 Modification du règlement d'emprunt 2024-06 décrétant une dépense de 7 079 559 \$ et un emprunt de 6 879 113 \$ afin d'effectuer les travaux de reconstruction du garage municipal suite à un incendie

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2024-06 afin d'ajouter le montant total de la dépense ainsi que la provenance du fonds pour le montant affecté au remboursement d'assurances à l'article 3;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville a décrété, par le biais du règlement numéro 2024-06, une dépense de 7 079 559 \$ et un emprunt de 6 879 113 \$ afin d'effectuer les travaux de reconstruction du garage municipal suite à un incendie;

Il est proposé par Daniel Pitre

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE l'article 3 du règlement 2024-06 soit remplacé par :

Aux fins d'acquitter la dépense totale de 7 079 559 \$ prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 6 879 113 \$ sur une période de 35 ans.

De plus, le conseil affecte un montant de 200 446 \$, financé à même le fonds général de la Ville, correspondant à la partie restante du remboursement d'assurances pour le sinistre suivant : Incendie – Garage municipal – février 2021.

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20240708-09 7.1 Embauche saisonnière au service des travaux publics - Opératrice-mécanicienne

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des travaux publics;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville confirme l'embauche saisonnière de Madame Éliane Poirier à titre d'opératrice-mécanicienne au service des travaux publics;

QUE Madame Éliane Poirier débute à l'échelon 1 de l'échelle salariale en vigueur dans la convention collective du syndicat des employés de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

20240708-10 7.2 Fin de période de probation - Employé 320039

CONSIDÉRANT l'évaluation positive de l'employé numéro 320039 effectuée par la directrice des travaux publics du même service;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville confirme l'embauche de façon permanente de l'employé numéro 320039 à titre de contremaitre relève;

QUE le contrat de l'employé 320039 à titre de contremaitre relève soit en vigueur jusqu'au 18 septembre 2025;

QU'au terme du contrat, la Ville pourra soit confirmer le poste de contremaitre, soit mettre fin au contrat cadre de l'employé et le rétrograder à son poste initial à titre d'employé syndiqué.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Guy Champoux	Achat d'une maison à Danville Garage municipal –Autobus Demers
Richard Letendre	Ajout d'une signalisation d'arrêt au coin des rues Crown et Stevenson
Michel Lecours	Règlement 2023-06 – développement Compte à payer - Rémunération brute au lieu de net
Émile Lachance-Goupil	Rappel municipal – Règlement 2023-06

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

9. TRAVAUX PUBLICS

20240708-11 9.1 Octroi de contrat conditionnel - Reconstruction du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction du garage municipal suite à l'incendie de février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Montants taxes non incluses :

1 Abriart Inc.	4 822 000,00 \$
2 Construction Alain Morin	5 187 474,61 \$
3 SG Construction	5 018 500,00 \$
4 Construction Olivier & Lyonnais Inc.	5 019 650,00 \$
5 BBD Constructions	5 435 000,08 \$

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville soit autorisée à octroyer le contrat des travaux de reconstruction du garage municipal à l'entreprise Abriart Inc. au montant total de **4 822 000,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 2024-06.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240708-12

9.2 Décompte progressif numéro 7 - Travaux d'infrastructures 2023

CONSIDÉRANT la recommandation du bureau d'ingénierie, Les Services EXP Inc., mandaté pour la surveillance des travaux d'infrastructures 2023 ;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville procède à un septième paiement de **772 578,79 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux Excavations Tourigny Inc.;

QUE ces travaux soient financés par le règlement d'emprunt 2023-06.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240708-13

9.3 Octroi de contrat - Accompagnement devis acquisition et installation compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour le service d'accompagnement dans la production d'un devis pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau du gouvernement du Québec;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie ce contrat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) selon les honoraires présentés dans l'offre de service soumise et pour un montant total estimé entre **5 000,00 \$** et **6 000,00 \$**.

QUE ces travaux soient financés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240708-14

9.4 Octroi de contrat conditionnel - Acquisition et installation d'un pont roulant - Reconstruction du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour le l'acquisition et l'installation d'un pont roulant dans le cadre de la reconstruction du garage municipal;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie ce contrat à l'entreprise Frontenac Technologies au montant de **57 915,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 2024-06.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240708-15

9.5 Octroi de contrat conditionnel - Procédure et surveillance de démolition en condition d'amiante - Reconstruction du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour les services de procédure et de surveillance de la démolition en condition d'amiante du garage municipal actuel dans le cadre de la reconstruction de ce dernier;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie ce contrat à l'entreprise Environnement S-Air inc. au montant de **5 500,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 2024-06.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juin 2024

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de juin 2024 est déposé aux membres du conseil.

20240708-16

11.2 Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources – Zone Ré-62, lots 6 584 204, 6 584 205 et 5 854 382

CONSIDÉRANT QUE la ville de Danville a vendu un lot actuellement situé dans la zone Ré-62 à une entreprise souhaitant développer un projet domiciliaire incluant du multilogement dans le secteur de la rue Pelchat, sur une partie du lot 6 584 205 et 6 584 204 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 584 204 et que la partie du lot 6 584 205 concernée par le projet figurent dans la zone résidentielle « Ré-62 » dans le règlement 146-2015 relatif au zonage de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur se trouve dans une affectation « Conservation naturelle » selon le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE les usages résidentiels ne sont pas compatibles avec l'affectation « Conservation naturelle »;

CONSIDÉRANT QUE le secteur concerné par le projet n'a pas d'intérêt écologique et est utilisé à des fins incompatibles avec la conservation (terrain vague, site de dépôt de matières résiduelles, aire utilisée à des fins récréatives par des véhicules tout terrain) ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur concerné par le projet est en continuité de la trame urbaine existante;

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte de pénurie de logements, le projet domiciliaire est compatible avec la structure urbaine de la MRC et en cohérence avec les principes d'urbanisation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet domiciliaire viendra consolider le noyau urbain et densifier le cadre bâti;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 584 204 et 6 584 205 ne font pas partie du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 854 382 fait partie du périmètre urbain malgré qu'il soit non-constructible en raison de la présence de lignes électriques haute tension;

CONSIDÉRANT QUE certains lots de la rue Wilfrid-Lebeau se trouvent en « Zone prioritaire de développement » et que la Ville de Danville n'a pas de projet à court terme dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 584 204 et la partie du lot 6 584 205 concernée par le projet ne sont pas en « Zone prioritaire de développement »;

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Daniel Pitre

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil de la Ville de Danville est favorable à une modification de son périmètre urbain afin d'autoriser le développement du projet domiciliaire sur une partie du lot 6 584 205;

QUE le conseil de la Ville de Danville demande à la MRC des Sources de modifier son schéma d'aménagement et de développement durable afin que les lots 6 584 204 et qu'une partie du lot 6 584 205 soit en affectation « urbaine »;

QUE le conseil de la Ville de Danville demande à la MRC des Sources de retirer en partie le lot 5 854 382 du périmètre urbain;

QUE le conseil de la Ville de Danville demande à la MRC des Sources de modifier le périmètre urbain de façon à y intégrer le lot 6 584 204 et la partie du lot 6 584 205 concernée par le projet;

QUE le conseil de la Ville de Danville demande à la MRC des Sources de substituer en superficie équivalente des lots en Zone prioritaire de développement sur la rue Wilfrid-Lebeau afin que les lots 6 584 204 et la partie du lot 6 584 205 concernée par le projet deviennent en Zone prioritaire de développement;

QUE le conseil de la Ville de Danville demande à la MRC des Sources de modifier l'affectation du lot 6 584 204 et d'une partie du lot 6 584 205 afin de rendre la réalisation du projet domiciliaire possible;

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20240708-17

13.1 Demande d'appui financier – Corporation de développement de l'étang Burbank

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier de la part de la Corporation de développement de l'étang Burbank pour la tenue de la 20e édition du Festival des Oiseaux Migrateurs;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier à la Corporation de développement de l'étang Burbank pour un montant de **5000,00 \$**;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

14. VARIA

20240708-18

14.1 Motion de félicitations - Nomination de la lieutenant-générale Jennie Carignan au poste de cheffe d'état-major de la Défense

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre Justin Trudeau a annoncé la nomination prochaine de la lieutenant-générale Jennie Carignan au poste de cheffe d'état-major de la Défense;

CONSIDÉRANT QUE la lieutenant-générale Carignan sera la première femme de l'histoire du pays à diriger les Forces armées canadiennes (FAC);

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville adresse une motion de félicitations à la lieutenant-générale Jennie Carignan pour sa nomination au poste de cheffe d'état-major de la Défense.

ADOPTÉE

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

Date	Émetteur	Destinataire	Sujet
2024-06-07	Michel Lecours	Mairesse et direction générale	Divers sujets : publications de l'enregistrement de la dernière séance, proposition lors de l'adoption de déboursés et questionnement sur le règlement d'emprunt 2023-06
2024-06-10	Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales	Mairesse	Aide financière admissible de 3 640 000 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 5 600 000 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la reconstruction du garage municipal
2024-06-13	Mme Catherine Boudin, conseillère - Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Services des loisirs	Édition été-automne 2024 du programme En Estrie, ça bouge! Activité physique, sportive et de plein air - volet culturel - financement refusé
2024-06-27	Mme Ariane Martin-Ouellet, Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport	Direction générale	Financement pour le projet de mise aux normes et de rénovations majeures du centre communautaire Mgr Thibault refusé - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 1 (PAFIRSPA)
2024-07-02	Mme Marie-Andrée Poulin, conseillère - Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Services des loisirs	Édition été-automne 2024 du programme En Estrie, ça bouge! Activité physique, sportive et de plein air - volet sport - financement refusé

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

16.1 Tournoi de golf du Club de Curling de Danville - 13 juillet 2024

16.2 Danville s'active - 9 au 10 août 2024

16.3 Concours Maison Fleurie - Date limite de participation le 1er août 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

Michel Lecours Remise du document – Proposition et répartition

Richard Letendre Travaux – Caisse Desjardins
Suggestion – Concours Maison fleurie et beaux arbres

20240708-19

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Grimard

QUE la présente séance soit levée à 20h07

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse